

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 1158^e séance, tenue le mardi 10 octobre 2023, à 14 heures, à salle M-425 du Pavillon Roger-Gaudry et par visioconférence

PRÉSENCES : la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, Pascale Lefrançois ; les présidentes, les présidents des sous-commissions de la Commission des études : le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle et à la formation continue, Juan J. Torres Michel, la vice-rectrice adjointe aux études supérieures, Julie Carrier, la vice-rectrice adjointe à la recherche, Lucie Parent ; les doyennes, les doyens : Ahlem Ammar, Simon De Denus, Carmela Cucuzzella, Carl-Ardy Dubois, Nathalie Fernando, Michel Janosz ; le représentant de l'École HEC Montréal : François Bellavance ; la représentante de l'École Polytechnique Montréal : Isabelle Villemure ; les membres du personnel enseignant nommés par l'Assemblée universitaire : Jesús Vázquez-Abad, David Lewis, Françoise Guay ; les étudiantes, les étudiants : Enrique Colindres, Louis Malenfant-Poulin ; les membres diplômés : Sylvain Dubé ; les observatrices, les observateurs : Annik Gélinau, Pierrette Gaudreau, Michèle Glémaud, Julie Cardinal (en l'absence de Stéphanie Gagnon)

Invitations : pour la délibération CE-1158-5.1, de la Faculté de pharmacie : Marie Lordkipanidzé, vice-doyenne à la recherche et aux études en sciences pharmaceutiques, et Denis Deblois, professeur titulaire ; pour la délibération CE-1158-6.1, de la Faculté de l'aménagement : Michel Max Raynaud, vice-doyen aux études supérieures, et Sandra Jacquemmoz, conseillère aux affaires académiques ; pour la délibération CE-1158-6.2, de la Faculté des arts et des sciences : Jonathan Lévesque, conseiller ; pour la délibération CE-1158-6.3, de la Faculté des arts et des sciences : Martin Papillon, professeur titulaire au Département de science politique.

ABSENCES : le recteur, Daniel Jutras ; la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, Marie-Josée Hébert ; le vice-recteur à la planification et à la communication stratégiques, Jean-François Gaudreault-DesBiens ; les présidentes, les présidents des sous-commissions de la Commission des études : le vice-recteur adjoint à la promotion de la qualité, Tony Leroux ; les doyennes, les doyens : Patrick Cossette, Frédéric Bouchard, Michel Carrier, Sylvie Dubois, David Francoz, France Houle, Julie-Andrée Marinier ; les membres du personnel enseignant nommés par l'Assemblée universitaire : Sophie Parent ; les membres du personnel de soutien et du personnel de la recherche : Isabelle Daoust, Bérengère Houzé, Martin Guimond ; les observatrices, les observateurs : Chantal Pharand, Stéphanie Gagnon

PRÉSIDENTE : La vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, Pascale Lefrançois

SECRÉTAIRE : Le secrétaire général, Alexandre Chabot

CHARGÉE DE COMITÉ : Danielle Salvail

CE-1158-1 ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 1157^e séance tenue le 19 septembre 2023
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Information et questions
 - 4.1 Statistiques d'admission et d'inscription de l'automne 2023
5. Rapport de la Sous-commission du premier cycle
 - 5.1 Faculté de pharmacie
 - Modification au programme de Baccalauréat en sciences biopharmaceutiques (1-670-1-0)
6. Rapport de la Sous-commission des études supérieures
 - 6.1 Faculté de l'aménagement – Direction
 - Modification au programme de Maîtrise en aménagement, option Design urbain (2-005-1-7)
 - 6.2 Faculté des arts et des sciences – Direction
 - Abolition du Microprogramme de deuxième cycle en compétences professionnelles (2-401-6-0)
 - 6.3 Faculté des arts et des sciences – Département de science politique
 - Modification au programme de Maîtrise en science politique (2-245-1-0) : programme-option Affaires publiques et internationales (2-245-1-2)

- 6.4 École HEC Montréal
 - Modification au programme de Maîtrise en administration des affaires (MBA)
7. Nomination de membres étudiants à des comités de la Commission des études
8. Affaires diverses
9. Prochaine séance
10. Clôture de la séance

CE-1158-2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1157^e SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2023

La correction suivante est apportée au procès-verbal mentionné : à la page 3, au premier paragraphe, à la troisième ligne, remplacer « en collaboration avec le » par « dans la foulée des travaux du ».

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1157^e séance tenue le 19 septembre 2023, tel que corrigé.

CE-1158-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Les membres ont reçu la liste des affaires découlant du procès-verbal de la 1157^e séance. Le secrétaire général, Alexandre Chabot, en fait la présentation.

CE-1158-4 INFORMATION ET QUESTIONS

CE-1158-4.1 Statistiques d'admission et d'inscription de l'automne 2023
2023-A0033-1158-065

La présidente, Pascale Lefrançois, donne la parole à la registraire, Annik Gélinau, et à la directrice générale du Service de l'admission et du recrutement, Michèle Glémaud, pour la présentation de données sur les statistiques d'admission et d'inscription au trimestre d'automne 2023. Les résultats sont présentés comparativement aux résultats de l'année dernière. La présentation reporte au document 2023-A0033-1158-065.

Pour les candidatures reçues, on observe une augmentation à l'ensemble des cycles d'études (+ 1000 au premier cycle ; + 375 aux cycles supérieurs). Les résultats relatifs aux candidatures provenant de l'international présentent une augmentation d'une proportion de 25 %. Pour les résultats relatifs aux programmes de premier cycle, on remarque une diminution des candidatures provenant des collèges et cégeps (- 100). Sur une période de trois ans, la diminution de cette catégorie a été d'environ 800. Pour les résultats relatifs aux nouvelles inscriptions, on observe une diminution pour l'ensemble des cycles, et une légère augmentation des inscriptions provenant de l'international. Dans cette catégorie, on a procédé récemment à la désinscription des candidatures dont le dossier n'avait pas été complété ; environ 500 désinscriptions ont été effectuées. Habituellement, une bonne proportion des dossiers sera complétée et pourra donner lieu à une réinscription ; toutefois, les délais prolongés au ministère fédéral pourraient faire diminuer le nombre de réinscriptions ; d'autres

enjeux sont liés à l'émission tardive des visas. Par ailleurs, les inscriptions provenant de l'international présentent une augmentation constante depuis 2019. Le nombre d'inscriptions provenant des collèges et cégeps présente une diminution (- 86).

En réponse à des questions présentées, des précisions sont apportées sur les démarches afin de faciliter le suivi des dossiers à l'international (information sur les démarches administratives nécessaires, webinaires, suivi resserré des processus d'admission et d'inscription, opérations de conversion, accompagnement des candidatures, etc.). Sur la diminution observée quant aux candidatures et inscriptions provenant des collèges et cégeps, on mentionne que celle-ci prévaut également pour d'autres universités francophones ; des éléments d'explication ont été identifiés (cours en ligne offerts par des universités situées en dehors de la région métropolitaine ; démarches de recrutement d'autres institutions montréalaises auprès des collèges et cégeps francophones) ; un chantier sera mené sur les modalités de recrutement auprès des collèges et cégeps, et sur l'identification de pistes de solution.

CE-1158-4.2 Compétences linguistiques

Une question portant sur ce sujet, des précisions sont apportées sur une communication récente qui a été transmise aux étudiantes et aux étudiants ainsi qu'aux personnels responsables des dossiers étudiants, dans le cadre d'un projet pilote visant à favoriser le multilinguisme à l'Université. La communication auprès du personnel enseignant sera relayée par les cadres académiques. La phase pilote du projet se déroulera au cours de l'année 2023-2024 ; à partir de l'été 2024, le projet sera déployé auprès de l'ensemble de la communauté.

CE-1158-5 Rapport de la Sous-commission du premier cycle

Le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle et à la formation continue, Juan J. Torres Michel, présente fait une présentation générale du projet inscrit au point 5.1.

Le doyen de la Faculté de pharmacie, Simon De Denus, présente le projet inscrit au point 5.1. Pour cette présentation, la Commission reçoit, de cette Faculté, Marie Lordkipanidzé, vice-doyenne à la recherche et aux études en sciences pharmaceutiques, et Denis Deblois, professeur titulaire.

CE-1158-5.1 Faculté de pharmacie

- Modification au programme de Baccalauréat en sciences biopharmaceutiques (1-670-1-0)

2023-A0033-1158-059, 2023-A0033-1158-059.1

La modification au programme de Baccalauréat en sciences biopharmaceutiques donne suite aux recommandations formulées dans le cadre du processus d'évaluation du programme et au plan d'action facultaire qui en a découlé. La démarche d'évaluation a confirmé un haut taux de satisfaction en regard des objectifs et des contenus de formation, et fait ressortir des enjeux liés aux taux de diplomation et d'attrition (principalement au cours de la première année du programme), observant que l'exposition aux aspects pratiques de la discipline (laboratoires et essais cliniques) et à certains contenus

d'apprentissage était abordée trop tardivement dans la formation. D'autres constats pris en compte pour la proposition de modification portent sur l'articulation des cours à option (la structure actuelle limitant la possibilité de suivre des cours sur des notions avancées du profil de spécialisation recherché), l'allègement de la charge de travail associée à des cours de 5 et de 6 crédits, la reconnaissance de stages effectués à l'international, l'actualisation et l'enrichissement des contenus d'apprentissages ainsi que l'identification de nouveaux contenus (enjeux d'affaires et entrepreneuriat ; pharmaco-économie ; intelligence artificielle, techniques avancées de traitement de l'information et analyse de données massives ; disciplines scientifiques des nouvelles formes de thérapies avancées [cellulaires, génétiques, etc.] ; éthique). La modification au programme propose donc une redéfinition du cheminement-type, optimisé afin de planifier plus tôt dans le programme les cours spécifiques au design d'essais cliniques ainsi que l'apprentissage expérientiel en laboratoire, de manière à permettre de visualiser les possibilités de carrière dès le début de la formation. Le réaménagement de la structure regroupe l'enseignement des notions de base à l'intérieur de quatre trimestres (au lieu de cinq dans la version actuelle), et donne lieu à des déplacements de cours, à l'abolition de cours, remplacés par de nouveaux cours à intégrer. Ainsi, on compte 41 crédits associés à de nouveaux cours ou sigles, mais portant sur des contenus existants, et 13 crédits associés à des cours ou sigles portant sur de nouveaux contenus. La teneur en contenus nouveaux, comparativement aux contenus existants, dans la nouvelle structure du programme, est décrite au tableau de l'annexe 1 au document de présentation (pages 86, 87, 88). Un *Cheminement international* est établi (cours SBP 3500E–*Stage en milieu de travail à l'international*, 15 crédits), afin d'assurer une structure de reconnaissance des stages effectués à l'international (modalité déjà existante, mais non précisée dans la structure), et afin de distinguer les deux modalités de stage (cours SBP 3500–*Stage en milieu de travail*, 15 crédits, intégré au *Cheminement régulier*). La structure du programme modifié comporte 90 crédits (répartis selon 72 crédits de cours obligatoires, de 12 à 18 crédits de cours à option, et de 0 à 6 crédits de cours au choix), et propose trois cheminements : *Cheminement régulier* (remplaçant le *Cheminement général*, et intégrant le stage en milieu de travail, auparavant associé au *Cheminement en milieu de travail*, retiré de la structure) ; *Cheminement Honor* ; *Cheminement International*. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2024. La présentation reporte au document 2023-A0033-1158-059.

Considérant que plusieurs nouveaux sigles de cours sont attribués, en raison du réaménagement des contenus (redistribution des contenus existants et intégration de nouveaux contenus), il conviendra de préciser l'argumentaire de cette démarche, dans le cadre du suivi auprès du Ministère. On précise que la proportion des nouveaux contenus réels, comparativement aux contenus déjà existants, est détaillée à l'annexe 1 du document de présentation, et que des vérifications préalables ont été effectuées auprès du Bureau du registraire et du Ministère. Pour rappel, on mentionne que lorsqu'une modification de programme de grade génère une proportion de plus de 30 % de nouveaux contenus, le Ministère considérera le programme modifié comme un nouveau programme. Des ajustements techniques seront apportés au document de présentation (correction des intitulés des cheminements dans la nouvelle version du programme ; précisions de la proportion des nouveaux contenus de cours, s'il y a lieu).

La Commission félicite la Faculté pour la teneur et la qualité de la refonte proposée.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Baccalauréat en sciences biopharmaceutiques (1-670-1-0), à la Faculté de pharmacie, conformément au document 2023-A0033-1158-059.

CE-1158-6 Rapport de la Sous-commission des études supérieures

La vice-rectrice adjointe aux études supérieures, Julie Carrier, fait une présentation générale des projets inscrits aux points 6.1 à 6.4.

La doyenne de la Faculté de l'aménagement, Carmela Cucuzzella, présente le projet inscrit au point 6.1. Pour cette présentation, la Commission reçoit, de cette Faculté, Michel Max Raynaud, vice-doyen aux études supérieures, et Sandra Jacquemmoz, conseillère aux affaires académiques.

Pour la présentation du projet inscrit au point 6.2, la Commission reçoit, de la Faculté des arts et des sciences, Jonathan Lévesque, conseiller.

Pour la présentation du projet inscrit au point 6.3, la Commission reçoit, de la Faculté des arts et des sciences, Martin Papillon, professeur titulaire au Département de science politique.

Le représentant de l'École HEC Montréal à la Commission, François Bellavance, présente le projet inscrit au point 6.4.

CE-1158-6.1 Faculté de l'aménagement – Direction - Modification au programme de Maîtrise en aménagement, option Design urbain (2-005-1-7)

2023-A0033-1158-060

La modification au programme de Maîtrise en aménagement, option Design urbain, se pose en regard de la perspective professionnalisante du programme, et propose l'abolition des trois séminaires de recherche, remplacés par des activités exploratoires (AME 6674–*Activité spéciale*, 3 cr.) et par un stage en milieu professionnel (AME 6863–*Stage – Design urbain*, 3 cr.). Le bloc 70G–Séminaires thématiques est ainsi remplacé par le nouveau bloc 70G–*Activité spéciale et stage*. Cette modalité permettra d'enrichir l'offre de cours à option et de développer des connaissances dans des domaines connexes, en accentuant l'interdisciplinarité de la formation. Un nouveau bloc de cours au choix est également ajouté (bloc 70H). La structure du programme modifié comportera ainsi 45 crédits, répartis selon 27 crédits de cours obligatoires (incluant 6 crédits de cours obligatoires, 12 crédits d'ateliers et 9 crédits rattachés au projet final), de 15 à 18 crédits de cours à option (dont 6 crédits d'atelier), et un maximum de 3 crédits de cours au choix. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2023. La présentation reporte au document 2023-A0033-1158-060.

On prend note d'ajouter les chargées et les chargés de cours dans l'information relative à la présentation de lettres de recommandation (article 1.1 des dispositions réglementaires propres au programme, page 3 du document de présentation).

Le stage proposé comportant 3 crédits pour un minimum de 175 heures, on observe que ce nombre d'heures ne correspond pas à la norme reconnue, laquelle est de 135 heures pour 3 crédits. Après discussion, on comprend que le nombre d'heures exigé pour le stage proposé veut rendre compte de la somme de travail exigée ainsi que de la réalité du domaine de pratique et d'étude. À cette étape, la Commission convient de l'approbation du projet de modification tel que présenté. Une réflexion pourra être tenue sur le nombre d'heures à exiger d'un stage, et sur les balises selon lesquelles ces exigences pourraient être modulées

(teneur du travail et des réalisations ; contextes des pratiques ; caractéristiques du lieu de stage ; caractère obligatoire ou à option du cours de stage ; présence ou non de modalités de rémunération ; etc.). On mentionne qu'au cours de l'année dernière, un guide a été produit sur la gestion des stages ; ce document pourra répondre à une partie des questions d'application.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Maîtrise en aménagement, option Design urbain (2-005-1-7), à la Faculté de l'aménagement (Direction), conformément au document 2023-A0033-1158-060.

CE-1158-6.2 Faculté des arts et des sciences – Direction

- Abolition du Microprogramme de deuxième cycle en compétences professionnelles (2-401-6-0)

2023-A0033-1158-061

Établi en 2010, le Microprogramme de deuxième cycle en compétences professionnelles visait l'acquisition de compétences transversales applicables dans le milieu du travail (savoir-être professionnels, communication, enjeux du changement, gestion de projets, etc.). La diminution du nombre d'inscriptions au cours des années a mené à la fermeture du programme à l'admission à compter du trimestre d'automne 2020. Bien que les objectifs de formation dans des compétences transversales demeurent pertinents, il apparaît que la formule de formation de ce microprogramme n'est plus adéquate dans sa forme actuelle. Il est donc proposé d'abolir ce microprogramme à compter du trimestre d'automne 2023. La présentation reportée au document 2023-A0033-1158-061.

En réponse à des questions et remarques présentées, des précisions sont apportées sur l'intégration de la formation aux compétences transversales et professionnalisantes à l'intérieur des différents programmes de formation, notamment aux études supérieures, et sur les démarches préalables présidant à la définition de propositions de formations nouvelles ou à l'abolition de certaines offres de formation (études d'opportunité, analyse des besoins de formation et des besoins des milieux de pratique, etc.), ainsi qu'au suivi continu des programmes en matière de quantité et de qualité.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve l'abolition du Microprogramme de deuxième cycle en compétences professionnelles (2-401-6-0), à la Faculté des arts et des sciences (Direction), conformément au document 2023-A0033-1158-061.

CE-1158-6.3 Faculté des arts et des sciences – Département de science politique

- Modification au programme de Maîtrise en science politique (2-245-1-0) : programme-option Affaires publiques et internationales (2-245-1-2)

2023-A0033-1158-062

La modification au programme de Maîtrise en science politique vise deux objectifs : 1- distinguer les conditions et modalités d'admission pour chacune des options du

programme (option Générale et option Affaires publiques et internationales), en octroyant un numéro de programme distinct à l'option Affaires publiques et internationales (MAPI) ; 2- clarifier et distinguer les modalités de l'option Générale et des cheminements possibles dans cette option, en remplaçant la formule actuelle de travail dirigé par une modalité de mémoire court, auquel sera ajouté un stage professionnel ; cet ajustement permettra de mieux reconnaître la teneur du travail à réaliser. Deux cours sont créés pour cette nouvelle modalité de l'option Générale : POL 6216–*Stage professionnel* (7 crédits), et POL 6996–*Mémoire* (20 crédits). La structure du programme modifié comporte 45 crédits ; pour l'option Générale, les crédits sont répartis selon 0 crédit de cours obligatoire, de 42 à 45 crédits à option (dont 30 crédits attribués soit à la recherche et à la rédaction d'un mémoire, ou soit à la recherche, à la rédaction d'un mémoire court et à un stage), et d'un maximum de 3 crédits de cours au choix ; pour l'option Affaires publiques et internationales, les crédits sont répartis selon 33 crédits de cours obligatoires (dont 27 crédits attribués à un stage), et 12 crédits de cours à option. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2024. La présentation reporte au document 2023-A0033-1158-062.

En réponse à des questions présentées, des précisions sont apportées sur les modalités de l'attribution du nombre de crédits au mémoire et au stage, sur les ajustements apportés aux modalités des lettres de recommandation, et sur les suivis auprès du Ministère en regard de l'attribution d'un numéro de programme pour l'option MAPI (s'il y a lieu, le suivi auprès du Ministère justifiera l'attribution d'un numéro de programme en fonction de l'autonomisation de l'option, et non en fonction de la création d'un nouveau programme). Des précisions sont également apportées sur les modalités prévues pour la planification des admissions à l'option Affaires publiques et internationales.

La Commission souligne l'intérêt de la proposition présentée en vue de valoriser l'option Affaires publiques et internationales, et, ainsi, bonifier sa visibilité et son rayonnement.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Maîtrise en science politique (2-245-1-0) : programme-option Affaires publiques et internationales (2-245-1-2), au Département de science politique de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document 2023-A0033-1158-062.

CE-1158-6.4 École HEC Montréal

- Modification au programme de Maîtrise en administration des affaires (MBA)

2023-A0033-1158-063

La modification au programme de Maîtrise en administration des affaires propose une bonification de la formation, par un repositionnement de son enseignement, en regard de la situation postpandémique et de la compétition. La modification concerne la structure, les spécialisations, et le répertoire de cours (création de 33 nouveaux sigles de cours [pages 9 à 12 du document de présentation, et annexe A, pages 24 à 96] ; modification et abolition de cours), et comporte l'ajout d'axes de repositionnement : *Approfondissement* (12 crédits), *Personnalisation* (6 crédits) et *Parcours expérientiel de leadership* (8,5 crédits). La structure du programme (54 crédits) regroupe les cours obligatoires dans le bloc *Fondements* (22,5 crédits), constitué de trois modules sur les fondements de la gestion, dans le bloc *Parcours expérientiel de leadership* (8,5 crédits), et dans le bloc *Mise en pratique des acquis* (5 crédits) ; un bloc *Personnalisation* (6 crédits) propose des cours au choix ; une option

MBA+ permet de suivre trois activités créditées additionnelles, en francisation, socialisation et intégration en français au Québec (pour un total de 9 crédits supplémentaires). L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2023. La présentation reportée au document 2023-A0033-1158-063.

En réponse à une question présentée, il est précisé que certains cours de l'École sont également offerts selon une version anglaise, pour plusieurs programmes.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Maîtrise en administration des affaires (MBA), à l'École HEC Montréal, conformément au document 2023-A0033-1158-063.

CE-1158-7 Nomination de membres étudiants à des comités de la Commission des études
2023-A0033-1158-064

Le secrétaire général, Alexandre Chabot, présente ce point. Les associations étudiantes concernées ayant transmis leurs recommandations, la Commission est invitée à procéder à la nomination de membres étudiants à des comités de la Commission des études. Le document 2023-A0033-1158-064 présente la liste des personnes à nommer à chacun des comités, ainsi que les lettres de désignation.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études nomme :

À la Sous-commission du premier cycle :

Enrique Colindres (étudiant à la Faculté de l'éducation permanente), pour un mandat de quatre ans se terminant le 30 juin 2027 ;

Louis Malenfant-Poulin (étudiant au Département d'informatique et de recherche opérationnelle de la Faculté des arts et des sciences), pour un mandat de quatre ans se terminant le 30 juin 2027 ;

Au Comité institutionnel d'évaluation de l'enseignement :

Ariane Evenat-Dauphinais (étudiante au Département de psychologie de la Faculté des arts et des sciences), pour un mandat de quatre ans se terminant le 30 juin 2027 ;

Louis Malenfant-Poulin (étudiant au Département d'informatique et de recherche opérationnelle de la Faculté des arts et des sciences), pour un mandat de quatre ans se terminant le 30 juin 2027 ;

À la Sous-commission d'évaluation des programmes :

Enrique Colindres (étudiant à la Faculté de l'éducation permanente), pour un mandat de quatre ans se terminant le 30 juin 2027 ;

Louis Malenfant-Poulin (étudiant au Département d'informatique et de recherche opérationnelle de la Faculté des arts et des sciences), pour un mandat de quatre ans se terminant le 30 juin 2027 ;

Jani Boyer (étudiante au Département de sciences biologiques de la Faculté des arts et des sciences), pour un mandat de quatre ans se terminant le 30 juin 2027 ;

Comité de l'interdisciplinarité :

Louis Malenfant-Poulin (étudiant au Département d'informatique et de recherche opérationnelle de la Faculté des arts et des sciences), pour un mandat de quatre ans se terminant le 30 juin 2027 ;

conformément au document 2023-A0033-1158-064.

CE-1158-8 AFFAIRES DIVERSES

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-1158-9 PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance prévue au calendrier aura lieu le mardi 7 novembre 2023, à 14 heures.

CE-1158-10 CLÔTURE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 15 heures 40.

Adopté tel que présenté, à l'unanimité le 7 novembre 2023 – délibération CE-1159-2

La présidente,

Le secrétaire général,

Pascale Lefrançois

Alexandre Chabot